



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 92966

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur un arrêt rendu le 12 avril 2006 par la Cour européenne des droits de l'homme. Dans cet arrêt « Martinié », la Cour européenne des droits de l'homme remet en cause comme inéquitables certaines procédures en vigueur à la Cour des comptes française, lorsqu'elle siège comme juridiction. Sont particulièrement visées l'absence du comptable public concerné lors des audiences, ainsi que la présence du procureur, représentant du ministère public, lors du délibéré. Il lui demande sa position, ainsi que les conséquences qu'il entend tirer de cet arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92966

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4363